

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

2022 09 10

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
09/09/2022

Date d'affichage
08/09/2022

Objet de la délibération
Création d'un Comité Consultatif en vue de la création du Comité des fêtes de la ville de Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

SAÔNE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL
Emilio JUAREZ donnant pouvoir à Lylian CALVAT
Antoinette LE BRAS donnant pouvoir à Franck NICOLAS
Jean-Baptiste MALIVERNAY *a quitté la séance à 19h55*
Christian MOREL donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absentes : Margaux PRAOM, Maud WASNER.

Marlène GABLE a été désignée Secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Conformément à l'article L 212-22 du CGCT, il a été décidé, par délibération n°2021 10 01 du 21/10/2021. La création des sept commissions municipales.

Si nécessaire, le Conseil municipal peut décider de la création de « comités consultatifs » en vue d'examiner une question particulière, un dossier particulier et/ou un projet.

L'article L 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal associant des représentants des habitants de la commune, et notamment des représentants d'associations locales.

Des personnalités extérieures particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité peuvent être également désignées. Ces comités consultatifs sont destinés à permettre la participation des habitants à la vie locale.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal la volonté de mettre en place un comité dénommé Comité Consultatif « Comité des fêtes » afin de mener le projet de constitution d'un comité des Fêtes de la Commune de Saône, d'élaborer un programme d'animations de la commune et mettre en œuvre l'ensemble des démarches administratives nécessaires à son bon fonctionnement.

Monsieur le Maire présidera ce comité consultatif, il est proposé de désigner, de plus, 8 membres élus dont un élu référent comme suit :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| – Marion BELLEVILLE | – Cyril MARECHAL |
| – Lylian CALVAT | – Christiane MOREL |
| – Karine GOMES | – Franck NICOLAS |
| – Fanny GROSGURIN | – Nadine SAUVONNET |

Il est proposé d'associer, à ce Comité consultatif, des habitants, des membres d'organismes ou associations locales concernées par la thématique « Comité des Fêtes » tels que :

- 1 collège « association » (3 membres maximum)
- 1 collège « artisans - commerçants » (3 membres maximum)
- 1 collège « personnes qualifiées » (3 membres maximum)

Le comité consultatif « Comité des fêtes » se réunira toutes les fois que la situation l'exigera et au moins une fois par an.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, par

20 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
Marion BELLEVILLE <i>donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL</i> Lylia CALVAT Nathalie CASTILLON Jérôme CUCHE Marlène GABLE Claude GAULARD Karine GOMES Fanny GROSGURIN Emilio JUAREZ <i>donnant pouvoir à Lylia CALVAT</i> Antoinette LE BRAS <i>donnant pouvoir à Franck NICOLAS</i> Marc LECAILLE Cyril MARÉCHAL Christian MOREL <i>donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN</i> Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER Delphine RAHON-SIMON Philippe RIGAL Nadine SAUVONNET Violette SEGARD <i>donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON</i> Benoît VUILLEMIN		

- NE PROCÈDE PAS au vote à bulletin secret, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT,
- APPROUVE la création d'un comité consultatif « Comité des fêtes » chargée de la création du Comité des fêtes de la ville de Saône,
- APPROUVE la constitution de la liste des élus,
- APPROUVE la constitution de la liste des 3 collèges. , qui seront désignés lors de la mise en place du comité consultatif.

Ainsi délibéré aux mêmes jours, mois et années que susmentionnées.



Fait à Saône, le 19/09/2022

Le Maire,

Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID : 025-212505325-20220915-2022091010-DE